

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 226 du 8 avril 1942 :

n° 226

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

8 avril 1942

Numéro JO

n° 4 du 30/04/1942

Date du numéro

30 avril 1942

### TEXTE INTÉGRAL

L'allocation mensuelle de l'interprète auxiliaire Mohamoda Adballah est convertie en un salaire journalier de 12 francs pour compter du 1er avril 1942. Mohamoda Abdallah est affecté au Cabinet du Gouverneur (Bureau des affaires politiques).